



## COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques les échéances de paiement des impôts pour le mois de mars 2021.

### CALENDRIER FISCAL 2021 ECHEANCES DU MOIS DE MARS 2021

DATES	IMPOTS-TAXES COTISATIONS/ DECLARATIONS	SOMMES A PAYER	FORMALITES	DESTINATAIRES
Avant le 1 <sup>er</sup> Mars	Licence	Voir le tableau des tarifs	Bordereau CP 05	
	L'Impôt synthétique libératoire (ISL)	Voir le tableau des tarifs	Bordereau ID 29	
	La Patente	Voir le tableau des tarifs	Bordereau CP 04	
Au plus tard le 10 du mois suivant	Redevance audiovisuelle (RAC)	Paiement mensuel d'une contribution fixe égale à 1500Fcf par abonné	Bordereau TD 17	
Avant le 15	Retenue à la source sur rémunérations versées aux prestataires non assujettis à la TVA	9,5% à prélever sur les sommes versées aux prestataires dans le courant du mois de Février.	Bordereau ID 18 : personnes physiques. Bordereau ID 05 : personnes morales.	
Au plus tard le 15	Impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	Versement des retenues calculées selon le barème sur les salaires du mois de Février.	Bordereau ID 10	
	Taxe complémentaire sur les traitements et salaires (TCS)	Versement des retenues calculées sur les salaires du mois de Février (Taux : 5% pour la fraction de la base TCS supérieure à 150 000FCFA/mois. Exonération pour la fraction de la base TCS inférieure ou égale à 150 000FCFA/mois).		
	Retenue à la source sur les rémunérations versées aux entreprises non résidentes.	20% à prélever sur les sommes versées durant le mois de Février à des entreprises non résidentes pour des prestations réalisées au Gabon.	Bordereau ID 27	
	Taxe sur les contrats d'assurance (TCA)	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois de Février. Taux : - 5% (assurance contre les risques de toute nature de navigation maritime, fluviale et aérienne ; - 8% (toutes les autres assurances) ; - 30% (assurances contre les incendies).	Bordereau TD 04	
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)	Cotisation due au titre du mois de Février, par les employeurs. Taux : 0,5% de la base de calcul des cotisations CNSS, plafonné à 1 500 000 FCFA (mois).	Bordereau ID 10	
Au plus tard le 20	Taxe de solidarité sur les billets d'avion	Le produit de la taxe perçue sur les billets vendus le mois de Février est reversé le 20 Mars.	Bordereau TD 11	Receveur des impôts
	Taxe sur les transferts de fonds	1,5% du montant des fonds à transférés, à l'exclusion des frais annexes et commissions supportées par le client.	Bordereau TD 09	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	Taxes exigibles afférentes au mois de Février réf : article 237du CGI. Taux en vigueur : - 18% ; toutes les opérations qui ne sont soumises à un taux réduit. - 10% ; fer à béton, ordinateurs fixes et portables etc. - 5% ; ciment - 0%. Exportations et transports internationaux.	Bordereau CA 01	
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	1% notamment des sommes, valeurs, biens ou services reçus en contrepartie des opérations imposables réalisées au cours du mois de février.	Bordereau CA 01	
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL)	Application de la TVL sur les véhicules de tourisme terrestres à moteur dont la puissance fiscale est fixée à 10 chevaux fiscaux (CV). Le tarif de la taxe est fixé en fonction de l'ancienneté des véhicules ainsi qu'il suit :  - Pour les véhicules neufs et de moins de 5 ans : 20 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV ; - Pour les véhicules de plus de 5 ans : 30 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV.  <b>NB : Le prélèvement de la taxe et sa déclaration sont effectués par les compagnies et les courtiers d'assurance</b>	Bordereau TD 14	
	Taxe sur les jeux de hasard	8% des sommes engagées sur les jeux (art.405 du CGI)	Bordereau TD 07	
	Précompte IRPP Foncier	5% du montant brut hors taxe des loyers encaissés	Bordereau ID 31	
Au plus tard le 25	Redevance d'Usure de la Route (R.U.R)	- Supercarburant : 53,20 FCFA par litre - Gasoil : 47,08 FCFA par litre - Pétrole lampant : 24,51 FCFA ;  La RUR afférente aux livraisons effectuées pendant le mois de Février, doit être versée au plus tard le 25 Mars.	Bordereau TD 05	
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane	21.468,78 FCFA la tonne. La taxe afférente aux livraisons réalisées au mois de Février est reversée au plus tard le 25 Mars, soit le mois suivant le mois de livraison.	Bordereau TD 12	
	Taxe Municipale sur les carburants	Tarifs définis périodiquement par les structures des prix des gaz et des carburants. Les taxes afférentes aux livraisons réalisées pendant le mois de Février doivent être spontanément versées au plus tard le 25 Mars.	Bordereau TD 06	
Avant le 31 Mars	Contribution foncière des propriétés bâties	15% applicable sur la base imposable telle que défini à l'article 84 du Code Général des Impôts.	TP 01	
	Contribution foncière des propriétés non bâties.	25% de la base d'imposition telle que défini aux articles 297 à 299 du Code Général des Impôts.	TP 02	
Au plus tard le 31	Taxe sur les bateaux de plaisance	Tarif (article 413)	TD 08	

Fait à Libreville, le 19 MARS 2021

Le Directeur Général des Impôts

Gabin OTHA NDOLMBA

